

*Protokoll der Sitzung des Bundesrates vom 6. Dezember 1926*<sup>1</sup>

## Relations avec la Russie

Département politique. Verbal

Le chef du Département politique fait part qu'il a reçu une lettre de notre Ministre à Berlin<sup>2</sup> disant que le gouvernement allemand aurait intérêt à ce que la Russie participe déjà à la Conférence préparatoire du désarmement. Les Allemands auraient été surpris, l'année dernière, en apprenant que nos pourparlers avec les Russes avaient eu lieu par l'intermédiaire de la France. Le Japon serait, paraît-il, disposé à prêter ses bons offices pour faire disparaître la tension actuelle entre la Confédération et la Russie.

M. Motta a aussi reçu une lettre de M. Jean Daniel de Montenach<sup>3</sup>, lequel lui demande ce qu'il devrait répondre si, dans des conversations privées, l'un ou l'autre membre du Conseil de la Société des Nations désirait savoir si la Suisse serait disposée à reprendre les négociations avec les Russes et si elle en prendrait éventuellement l'initiative ou préférerait attendre que l'initiative parte d'ailleurs. En outre, M. de Montenach demande si le Conseil fédéral préférerait que ce soit la Société des Nations ou un Etat tiers qui offrît ses bons services.

Au cours de la discussion il est constaté que le Conseil fédéral ne voudrait pas se refuser à participer à une solution du différend qui existe entre notre pays et la Russie des Soviets. Mais après ce qui s'est passé l'année dernière, nous devons éviter toute démarche de notre part qui pourrait donner l'impression que c'est le Conseil fédéral qui aurait pris l'initiative de nouveaux pourparlers directs ou par l'intermédiaire de tiers. Puis *il est décidé*, sur la proposition du Chef du Département politique, de prier M. Motta de répondre à M. de Montenach qu'il est parfaitement compréhensible que l'on désire à Genève avoir la présence des Russes déjà à la Conférence préparatoire du désarmement, mais qu'il ne serait pas opportun que le Conseil de la Société des Nations ou le Secrétaire Général entreprennent des démarches auprès de la Suisse; si, par contre, un Etat tiers – par exemple le Japon – offrait ses bons offices au Conseil fédéral, celui-ci ne les refuserait pas. Il ne s'agirait pas de discuter la question générale de nos relations diplomatiques avec la Russie soviétique, mais simplement de régler le différend qui est né de l'affaire Vorowski, par exemple par le retrait du boycottage que le gouvernement russe a décrété contre nous et – en échange – le retrait par le Conseil fédéral des mesures tendant à la fermeture de nos frontières aux ressortissants russes<sup>4</sup>.

---

1. *Abwesend: Haab.*

2. *Nr. 232; Schreiben vom 1. 12. 1926.*

3. *Nicht eindeutig ermittelt. Vgl. Nr. 231 und 235.*

4. *Motta antwortete de Montenach am 6. 12. 1926 in diesem Sinne (E 2001 (C) 5/5).*